



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Info PV Commission de Discipline du 14.12.2022

-PV Commission des Statuts & Règlements du 13.12.2022

-PV Commission d'Organisation des Compétitions des 13.12.2022 & 15.12.2022

-PV Commission Foot Animation des 14.11.2022, 12.12.2022 et du 15.12.2022

-PV Commission d'Arbitrage du 25.11.2022

-Page technique

MEDAILLES DIRIGEANTS

En page intérieure, le coupon-réponse pour récompenser vos dirigeantes et dirigeants

FOOT ANIMATION

U13 A 11—LISTE DES JOUEURS

Concernant cette compétition, merci de prendre note que vous pouvez inscrire dorénavant jusqu'à 20 joueurs.

Le retour de cette liste devra se faire pour le vendredi 6 janvier 2023 dernier délai.

RAPPEL : FEUILLES DE MATCH FOOT ANIMATION

Nous vous rappelons que les feuilles de jonglerie doivent être transmises par le club recevant en même temps que les feuilles de rencontres. **A défaut, les feuilles envoyées séparément ne pourront plus être prises en compte.**

Nous vous rappelons également que la FMI est mise en place en :

- **Critérium Excellence (des U9 aux U13) depuis le début du Critérium, le 12 novembre 2022** (Article 14 du Règlement de la compétition).

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être impérativement utilisée.

Ces compétitions se jouant sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus faire de feuilles papier pour la jonglerie sur les critères Excellence

- **Critériums Féminins à 8 SENIORS – U18 et U15 à partir du 19 novembre 2022**

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match papier devra être impérativement utilisée

NOTE : nous vous rappelons que l'élaboration d'une Feuille de Match est obligatoire conformément aux dispositions précisées dans le Règlement de la compétition

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 17 et 18 décembre 2022



M. Jean Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 20 décembre 2022
Comité Directeur
18H30

MELUN

COMMISSION

Lundi 19 décembre 2022
Commission d'Appel Disciplinaire
18H30

Mardi 20 décembre 2022
Commission d'Organisation des
Compétitions
14H30

Mercredi 21 décembre 2022
Commission de Discipline
16H00

Jeudi 22 décembre 2022
Commission d'Arbitrage
18H30

Médailles du District



Une nouvelle saison commence et, comme tous les ans, votre District veut récompenser vos dirigeants méritants qui, pendant des années, par leur fidélité et leur dévouement, vous permettent de gérer votre club, diriger et/ou accompagner vos équipes.

Ainsi, afin de leur rendre hommage, vous trouverez ci-dessous le coupon-réponse à compléter (1).

Conditions d'attribution :

- Etre licencié(e) « Dirigeant(e) »
- Justifier d'au moins 10 années de service au sein d'un même club.

Dépôt des candidatures :

Au plus tard le **vendredi 23 décembre 2022**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date. Toutes les demandes devront être formulées sur l'imprimé figurant ci-dessous.

ATTENTION : Il ne sera accepté que 3 candidatures par Club.

CLUB :

NOM : PRÉNOM :

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

Anciennetés dans le Club : 10 ans ou plus (2)

15 ans ou plus

20 ans ou plus

DISTRICT	
Médailles déjà obtenue	
BRONZE <input type="checkbox"/>	année d'obtention
ARGENT <input type="checkbox"/>	année d'obtention
OR <input type="checkbox"/>	année d'obtention

LIGUE	
Médailles déjà obtenue	
BRONZE <input type="checkbox"/>	année d'obtention
ARGENT <input type="checkbox"/>	année d'obtention
OR <input type="checkbox"/>	année d'obtention



F.F.F	
Médailles déjà obtenue	
BRONZE <input type="checkbox"/>	année d'obtention
ARGENT <input type="checkbox"/>	année d'obtention
OR <input type="checkbox"/>	année d'obtention



(1) Pour plusieurs dirigeants, n'hésitez pas à photocopier ce document

(2) Mettre des croix dans les cases correspondantes



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 14 décembre 2022

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE INSTRUCTION du 30.11.2022

Match 25283961
Mitry Goellycompans 2 – A.S.R 1
U16 D3B du 09.10.2022

REPRISE DE DOSSIER

Match 24584996
Trilport 1 – Mitry Mory 2
SENIORS D2A du 04.12.2022

Match 25254015
CPSP 2 – Courtry Aca. 2
SENIORS D4C du 04.12.2022

Match 24617955
Ent. Savigny Cesson 11 – Longueville 11
VETERANS D2C du 04.12.2022

Match 24609413
Dammarie City 1 – Ent. Servon/Chevry 1
U18 D2C du 27.11.2022

Match 25284190
Pontault Portg. 1 – Ozoir 2
U16 D3D du 04.12.2022

Match 24611963
Bussy 3 – St Thibault 1
U14 D3B du 03.12.2022

CHAMPIONNAT

Match 24585004
Brie FC 1 – Quincy 1
SENIORS D2A du 11.12.2022

Match 25253757
Cosmo 2 – Courtry 1
SENIORS D4A du 11.12.2022

Match 24616938
Safran Sports 5 – Bombon 5
CDM D1 du 11.12.2022

Match 24608867
Savigny 1 – Champs 1
U18 D1 du 11.12.2022

Match 24609246
Villeparisis 1 – Courtry 1
U18 D2A du 11.12.2022

Match 24609336
St Thibault FC 1 – Pays Crecois 1
U18 D2B du 11.12.2022

Match 25148362
Le Pin 1 – Chelles 2
U18 D3A du 11.12.2022

Match 24609976
Ozoir 1 – Champs 1
U16 D1 du 11.12.2022

Match 24609694
Avon 1 – Dammarie 1
U16 D2C du 11.12.2022

Match 24611124
Mitry Mory 1 – Villeparisis 1
U14 D1 du 10.12.2022

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION
STATUTS ET REGLEMENTS

Match 25148327
Champs FC 1 – Courtry Academie 1
U18 D3A du 04.11.2022

CONVOICATIONS

Match 25253717
Ent. Plessis/Crouy 2 – Collégien 1
SENIORS D4A du 06.11.2022

Match 224585264
Olympique du Loing 1 – Moret Veneux Sab. 1
SENIORS D2C du 04.12.2022

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 25305089
Buceenne 5 – A.S.R 5
CDM Coupe Comité du 23.10.2022

Match 24619121
Annet 5 – Le Pin 5
CDM D2A du 09.10.2022

Match 24619233
Presles 5 – Brie des Morin 5
CDM D2B du 06.11.2022

Match 25305393
Presles 1- Combs 2
SENIORS Coupe Comité du 23.10.2022



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 13 décembre 2022

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX -Alain PARENT

Absent excusé : Pascale GODEFROY - Patrick STEFFEN

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

Match 24585001

FONTAINEBLEAU RC 2 – GOELLY/COMPANS 1 SENIORS D2A du 4/12/2022

Demande d'évocation de la Commission du club de GOELLY/COMPANS en date du 4-12-2022 concernant la qualification et la participation du joueur Jean-François NATHAN susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations du club de Fontainebleau, reçues dans les délais

Considérant que le joueur Jean-François NATHAN a été sanctionné d'un match ferme de suspension, date d'effet du 13-06-2022

Considérant que le joueur Jean-François NATHAN a été sanctionné de 4 matchs fermes de suspension, date d'effet du 10-10-2022

Considérant que l'équipe de FONTAINEBLEAU RC 2 a disputé, depuis la date de la 1^{ère} sanction, les rencontres suivantes :

18-09-22 Senior D2 contre Mitry-Mory 2

25-09-22 Senior Coupe Comité contre Moret-Veneux 2

02-10-22 Senior D2 contre Le Pin Villevaudé 1

09-10-22 Senior D2 contre Quincy 1

23-10-22 Senior Coupe Comité contre Changis 1

13-11-22 Senior D2 contre Villeparisis 2

20-11-22 Senior Coupe Comité contre Magny 1

27-11-22 Senior D2 contre Chelles 2

Considérant que le joueur Jean-François NATHAN a participé aux rencontres des 18-09, 25-09, 2-10 et 9-10 et n'a pas participé aux rencontres suivantes des 23-10, 13-11, 20-11 et 27-11

Considérant que les rencontres des 18-09, 25-09, 2-10 et 9-10 sont homologuées

Considérant que le joueur Jean-François NATHAN n'a pas purgé la totalité de ses suspensions
Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de FONTAINEBLEAU RC 2 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de GOELLY/COMPANS 1 (3 points ; 2 buts),

Inflige au joueur supra 1 match de suspension supplémentaire à compter du 19-12-22 pour avoir participé au match en état de suspension.

Débit FONTAINEBLEAU RC 2 : 43,50 € + 45€

Crédit GOELLY/COMPANS : 43,50 €

RSG District Art 41

Match 24619148

BUCEENNE 5 – ANNET 5

CDM D2A du 4/12/2022

Demande d'évocation de la Commission du club de BUCEENNE en date du 5-12-2022 concernant la qualification et la participation des joueurs LESELLIER Christopher et GOBARD Anthony susceptibles d'être suspendus à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations du club de ANNET, reçues dans les délais

Considérant que la Commission de Discipline en sa réunion du 23-11-2022

« décide au surplus d'infliger une suspension à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 25/11/2022 à :

M. LESELLIER Christophe, joueur du club d'ANNET,

M. Anthony GOBARD, joueur d'ANNET »

Considérant que depuis le 25-11-2022 l'équipe d'ANNET 5 a disputé les rencontres suivantes :

Le 27-11-22 CDM D2 contre ASR 5

Le 4-12-22 CDM D2 contre BUCEENNE 5

Considérant que les joueurs LESELLIER Christopher et GOBARD Anthony figurent sur les feuilles de match des 2 rencontres

Considérant que l'équipe d'ANNET dans ses observations indique que ce n'est pas la bonne composition qui est inscrite sur la FMI pour le match du 4-12-22 contre BUCEENNE

Considérant que la feuille de match a été signée par le capitaine du club d'ANNET

Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée et donne le match du 27-11-22 perdu par pénalité à l'équipe de ANNET 5 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de ASR 5 (3 points ; 0 but),

Donne le match du 04-12-22 perdu par pénalité à l'équipe de ANNET 5 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de BUCEENNE 5 (3 points ; 3 buts),

Considérant que ces 2 joueurs sont en mesures conservatoires dans un dossier disciplinaire,

Considérant que le fait de jouer en état de suspension fait encourir aux joueurs une nouvelle sanction,

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour prendre en compte ces faits dans la sanction des 2 joueurs.

Débit ANNET : 43,50 € + 45€x4

Crédit BUCEENNE : 43,50 €

RSG District Art 33.2 et 41

Match 24611694

QUINCY 1 – OZOIR 1

U14 D2B du 3/12/2022

Réclamation d'après match en date du 5 décembre du club d'OZOIR concernant le terrain sur lequel s'est disputée la rencontre, ainsi que sur le déroulement du match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que les réserves sur le terrain n'ont pas été déposées sur la feuille de match

Considérant que la rencontre a eu lieu et a été à son terme

Dit la réclamation non recevable
Résultat acquis sur le terrain confirmé
Débit OZOIR : 43,50€
RSG District Article 39.1

Match 24611967
CHAMPS 3 – EMERAINVILLE 1
U14 D3B DU 03/12/2022

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que le club de CHAMPS n'a pas transmis l'arrêté municipal de fermeture à Emerainville (terrains engazonnés et schiste -stade Hurtebize et Bois de l'Etang) de la commune de CHAMPS SUR MARNE, par messagerie,
La rencontre en référence ayant lieu au stade Hurtebize,
Considérant que les 2 clubs n'ont pas fourni les observations demandées dans les délais impartis,
Considérant que le club de Champs a visiblement omis le club d'Emerainville dans la liste d'envoi des clubs concernés par l'arrêté municipal,
Considérant que le club d'Emerainville ne s'est apparemment pas déplacé,
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

ERRATUM DU 6/12/2022

Match 24608852
MEAUX ACADEMY CS 1 – DAMMARIE FC 1
U18 D1 du 27/11/2022

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'équipe de DAMMARIE a inscrit 9 joueurs sur la feuille de match,
Considérant qu'un joueur s'est blessé lors de l'échauffement
Considérant qu'un 2^{ème} joueur s'est blessé à la 12ème minute,
Considérant que de ce fait l'équipe de DAMMARIE avait moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre a dû arrêter la rencontre
Décide Match perdu par pénalité (-1 point ;0 but) à l'équipe DAMMARIE pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de MEAUX ACADEMY, (3 points ;~~5 buts~~ 3 buts).
Débit de DAMMARIE :43.50€
Crédit de MEAUX ACADEMY : 43.50€
RSG District Article 40.1

CONVOCATION

Match 24584489
OZOIR 3 – GRETZ TOURNAN 3
SENIORS D3C du 4/12/2022

Observations d'après match du club de GRETZ TOURNAN concernant la participation du joueur n°13 d'OZOIR susceptible de jouer sous fausse identité

La Commission convoque pour sa réunion du 10-01-2023 à 19h :

M. HOUAMED Sofien, arbitre officiel

Du club d'Ozoir

M. DANSAKO Mamadou, joueur
M. BAH Aliou Mamadou, joueur licencié à OZOIR
M. SANTOS GOMES Micael, capitaine
M. SYLLA Moussa, éducateur

Du club de GRETZ TOURNAN

M. GAGNOT Adrien, capitaine
M. HAUSVIRT Jean Luc, éducateur
M. SAFI Bader, arbitre assistant

Match 25148344

FC COSMO 77 1 – COURTRY ACA. 1

U18 D3A du 13/11/2022

Suite aux courriels des clubs de FC COSMO et COURTRY F. concernant le match en référence avec suspicion de fraude sur identité de l'ensemble des joueurs de Courtry Academie

La Commission convoque pour sa réunion du 10 janvier à 19h30

M. KIRMIZIGUL Tufan, arbitre officiel de la rencontre

Du club de Courtry Academie :

M. MENDY Olivier, éducateur
M. CISSE Ousmane, arbitre assistant
M. SOUIDI Mohammed, éducateur,
M. SOUFI BEN AMMOUR Radouane, joueur
M. TSHIAMA NESA Noah, joueur
M. DIALLO Salmana, joueur

Du club de COSMO :

M. MARAND Olivier, arbitre assistant
M. HOULLIER Lucas, capitaine
M. FERON Patrice, Dirigeant

Match 25284172

BUSSY 3 – ENT. SERVON/CHEVRY 1

U16 D3D du 16/11/2022

Courriel du club de SERVON FC suite aux multiples changements d'arbitres centraux et assistants pendant la rencontre

Considérant la réception des observations de Bussy indiquant un seul changement d'arbitre suite à un malaise de l'arbitre central,

Par ces motifs,

La Commission convoque pour sa réunion du 10 janvier à 20h

Du club de BUSSY :

M. SABOTIER Thibault, arbitre bénévole
M. CAVANNA Adriano, arbitre assistant
M. SISSOKO Hamady, arbitre,
M. DIEFFAL Mehdi, délégué

Du club de SERVON :

M. PERASTE Pascal, arbitre assistant
M. FOUCHER Alexandre, délégué
M. DE PLACIDO Gérard, Educateur

CHAMPIONNAT

Match 24584984**CHAMPS 1 – MITRY MORY 2****U18 D1 du 13/11/2022**

Demande d'évocation du club de MITRY MORY en date du 09/12/2022 concernant le nombre de joueurs mutés ou mutés hors période de CHAMPS

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit de MITRY MORY : 43,50€

Match 24619145**MITRY OURCQ PORTUGAIS 5 – THORIGNY 6****CDM D2A du 04/12/2022**

Réserves du club de MITRY OURCQ PORTUGAIS sur la qualification et /ou la participation de Mrs Jonathan OTERO (2547974804), Mohammed BEKKAR (2398050612), Mateo PINCHELIMOUROUX (2544421378), Cantien BASSIN (2388016344), Romain SABINO (2546022901), Sabri MOUSSAOUI (2544366485), Yann ABREU (2358010802), Merciel MOUZEZO LOUZOLO (2546377069), Didier LOISEAU (2547098415), Nicolas CHAUSSAT (2358038300), Alexis LESPRIT (2320632218) joueurs du club de THORIGNY pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Jonathan OTERO, enregistrement du 13-07-22, dispensé de mutation Art 117B

Mohammed BEKKAR, enregistrement du 13-07-22, dispensé de mutation Art 117B,

Mateo PINCHELIMOUROUX, enregistrement du 29-09-22, muté Hors Période

Cantien BASSIN, enregistrement du 13-07-22, dispensé de mutation Art 117B,

Romain SABINO, enregistrement du 13-07-22, dispensé de mutation Art 117B,

Sabri MOUSSAOUI, enregistrement du 29-09-22, muté Hors Période,

Yann ABREU, enregistrement du 14-07-22, muté normal,

Merciel MOUZEZO LOUZOLO, enregistrement du 29-07-22, dispensé de mutation Art 117B,

Didier LOISEAU, enregistrement du 13-07-22, muté normal,

Nicolas CHAUSSAT, enregistrement du 14-07-22, muté normal,

Alexis LESPRIT, enregistrement du 14-07-22, muté normal

Considérant que le club de THORIGNY a inscrit sur la feuille de match 6 joueurs mutés dont 2 hors période

Dit les réserves non fondées, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit MITRY OURCQ PORTUGAIS : 43,50€

Match 24618318**VARREDDES 21 – OTHIS 21****+45 ANS Groupe A du 04/12/2022**

Match arrêté à la 69^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre, suite à la présence de chasseurs et de leurs chiens, le score étant de 3-1 en faveur de VARREDES

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 25390302

VILLEPARISIS 2 – MITRY MORY 1

CRITERIUM U11F Groupe C du 03/12/2022

Courriel du club de VILLEPARISIS en date du 05/12/2022 concernant la présence éventuelle de joueuses U12F sur la feuille de match.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant, après vérification, que le club de MITRY MORY a inscrit sur la feuille de match 5 joueuses de Catégorie U12F, qui ont participé à une partie de la rencontre.

Considérant que le club de Mitry Mory reconnaît sur la Feuille de match avoir fait jouer des joueuses de la catégorie supérieure,

Par ces motifs dit match perdu par pénalité à l'équipe de MITRY-MORY (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS (3 points ; 0 but)

Débit MITRY-MORY : 43,50€

Crédit VILLEPARISIS : 43,50€

RSG District Art 7.2 et 7.6

Match 25390302

QUINCY 1 – VARENNES 1

SENIORS D1 FEMININES du 10/12/2022

Courriel du club de VARENNES en date du 12/12/2022, indiquant n'avoir pu se rendre à QUINCY pour disputer la rencontre en référence suite à la panne de minibus.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de VARENNES indique qu'au cours du déplacement leur minibus est tombé en panne (impossibilité de passer les vitesses)

Considérant que le club de VARENNES a alors averti le club de QUINCY et la permanence du District de leur retard, un dépanneur étant en attente.

Considérant que le dépanneur n'a pu réparer sur place et a donc emmené le minibus au garage.

Considérant que l'équipe de VARENNES a alors averti le club de QUINCY et la permanence de leur impossibilité de se rendre au match

Considérant la facture du dépanneur jointe au dossier qui confirme les faits

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.8

Match 24585006

OTHIS 1 - FONTAINEBLEAU RC 2

SENIORS D2A du 11/12/2022

Demande d'évocation de la Commission du club de FONTAINEBLEAU en date du 13-12-2022 concernant la qualification et la participation du joueur Wilson FOLLEVILLE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission demande au club de OTHIS de fournir ses observations pour le 09/01/2023 au plus tard

Match 24609603

NANGIS 1 – BUSSY 2

U16 D2B du 11/12/2022

Réserves du club de BUSSY concernant le terrain proposé pour jouer, un stabilisé et non la pelouse naturelle indiquée sur Footclubs.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le terrain proposé pour disputer la rencontre se trouve dans la même enceinte que le terrain en herbe indiqué sur Footclubs.

Considérant que l'arbitre a fait disputer la rencontre et que celle-ci a été à son terme.

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit BUSSY : 43,50€

RSG District Art 15.4

Match 25390614**QUINCY 1 – ESP. FEMININS 1****CRITERIUM FEMININS U13 à 8 Groupe C du 10/12/2022**

Courriel du club de ESP. FEMININ en date du 12/12/2022 concernant la non reprise à la mi-temps du club de Quincy

La Commission demande au club de QUINCY de fournir ses observations pour le 09/01/2023 au plus tard

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 25284012**FC BRIE EST 1 – CHAMPS 3****U16 D3B DU 11/12/2022**

Courriel du club de CHAMPS indiquant s'être déplacé à la FERTE GAUCHER pour apprendre que le terrain était fermé par arrêté municipal, fourni au District dans les délais

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que la communauté de commune a transmis l'arrêté de fermeture des terrains du complexe Gerard Petit Frère de la Ferté-Gaucher par messagerie, le 05/12/2022 à 17H06, le match étant programmé le 11/12/2022

Considérant qu'un problème administratif a empêché la bonne prise en compte et l'enregistrement du report de la rencontre.

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24618592**LOGNES 21 – ENT. COLLEGIEN-CROISSY 22****+45 ANS Gr D du 11/12/2022**

Courriel du club de ENT. COLLEGIEN-CROISSY

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 25163626**MEAUX CS ACADEMY 11 – JOUARRE 11****VETERANS D4A du 11/12/2022**

Rapport de l'arbitre officiel et courriel du club de MEAUX CS ACADEMY

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 25284011

AFPO 1 – MEAUX CS ACADEMY 3

U16 D3B du 11/12/2022

Courriel du club de AFPO

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24609604

LOGNES 1 – BRIARD SC 2

U16 D2B du 11/12/2022

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24618232

NANGIS 11 – DAMMARIE FC 12

VETERANS D3C du 11/12/2022

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

TOURNOI

CESSON VSD

Tournoi U9 FUTSAL le 18 décembre 2022

Validé

MAROLLES AS

Tournois U8 et U9 FUTSAL du samedi 7 janvier 2023

Tournois U10 et U11 FUTSAL du dimanche 8 janvier 2023

Validés

NOISIEL FUTSAL ACADEMY

Tournoi U11 FUTSAL des samedi 11 et dimanche 12 février 2023

Refusé, préciser le nombre de matchs par journée, revoir les temps de jeu



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 15 décembre 2022

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*FMI

*Horaires Speciaux

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de Terrains

*Matches à Huis Clos

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25183474	10/12/2022	U14 D4B	AFPO 1	PAYS CRECOIS 2
25183609	10/12/2022	U14 D4C	PONTAULT UMS 3	ST THIBAUT 2
25183743	10/12/2022	U14 D4D	VAUX ROCHETTE 2	HERICY 1
24584406	11/12/2022	SENIORS D3B	BRIE NORD 1	MOUSSY NEUF 1
24584583	11/12/2022	SENIORS D3D	COMBS 2	ALLIANCE 77 1
24584674	11/12/2022	SENIORS D3E	MAGNY 2	BOIS LE ROI 1
24609334	10/12/2022	U18 D2B	BUSSY 2	QUINCY 1
24609427	11/12/2022	U18 D2C	VAUX ROCHETTE 1	PONTAULT UMS 1
25284015	11/12/2022	U16 D3B	MAGNY 1	MITRY GOELLY. 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24611963	03/12/2022	U14 D3B	BUSSY 1	ST THIBAUT 1
Score 1 – 2				
24611967	03/12/2022	U14 D3B	CHAMPS 3	EMERAINVILLE 1
25183332	03/12/2022	U14 D4A	BRIE NORD 1	ST PATHUS 1

24618224	04/12/2022	VETERANS	D3C	ST GERMAIN 11	EVERLY 11
24636526	04/12/2022	U16	D3C	BREUILLOISE 1	CLAYE SOUILLY 4

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

FMI

Match 24618411 St Thibault 21 – Champs 21 +45 ANS Groupe B du 11/12/2022

Courriel du club de St Thibault informant la Commission d'un problème avant la rencontre empêchant le bon fonctionnement de la FMI

Considérant que le club de St Thibault a transmis les informations concernant la liste des joueurs des 2 équipes, joueur blessé ainsi que le score de la rencontre (9 buts à 1 en faveur de St Thibault)

Par ces motifs, la Commission demande au club de Champs de confirmer le score de la rencontre, pour sa prochaine réunion.

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

PLAGE HORAIRES SAMEDI APRES MIDI :

13h30 / 17h30

DIMANCHE APRES MIDI U16-U18 :

12h00 /17h00

DIMANCHE APRES MIDI SENIORS

13h00 / 17h30

DIMANCHE MATIN

09h00 / 11h15

<u>BRIE DES MORINS (580480)</u>			
VETERANS (11) D4	9H00 9H30	Stade municipal à Rebais	Accordé

<u>CHANGIS (518219)</u>			
SENIORS (1) D3	15H00 15H30	Stade D.Offroy à Ussy sur marne	Accordé
U18 (1) D3	14H00 13H00	Stade D.Offroy à Ussy sur marne	Accordé
U16 (1) D2	12H30 13H00	Stade D.Offroy à Ussy sur marne	Accordé

Compte tenu des délais, les horaires spéciaux ci-dessus seront applicable à compter du 19/12/2022
Merci au club de CHANGIS de prévenir son adversaire pour la prochaine rencontre

<u>MOUSSY NEUF (523412)</u>			
SENIORS (1) D3	15H00 15H30	Stade de l'Erable à Moussy le Neuf	Accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

COUPE DE SEINE & MARNE U14

Tour 1 – Cadrage ¼ de Finale : Date limite de jeu le 17/12/2022

- **Claye S. 1** (R3) – **Vaires 1** (R3)
 - Demande du club de Vaires pour le 10/12/2022 à 17h30 accord Claye S, suite à résultat Coupe de Paris U14 du 26/11/2022, la Commission valide la demande
- Fontainebleau 1 (R3) – **Meaux 1** (R2)
 - Demande du club de Fontainebleau pour 10/12 à 15h00 accord Meaux CS,

Sans retour pour les matchs ci-dessous, les matchs sont fixés au 17/12/2022 à 15 heures 30 :

- **Dammarie FC 1** (R3) – **Champs 1** (R2)
- **Senart M. 2** (R3) – **Torcy 2** (R3)
- **Bussy 1** (R3) – Montereau 1 (R3)

Exempts : **Senart M.1** , **Torcy 1** et Melun FC 1 (R1)

Tour 2 – ¼ de Finale : Date limite de jeu le 04/03/2023

Tour 3 – ½ Finale : Date limite de jeu le 07/05/2023

Les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leur propositions et accords pour la planification des rencontres.

Match remis sans date

Coupe Comité Seniors

Boissise Pringy 2 – Nanteuil 2 ou Isles Villenoy 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Dammarie City 2 – Ent. Avon Hvs 3 – date limite de jeu le 26/02/2023

Coupe Comité U18

Chelles 2 – Bois le Roi 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Coupe 77 U16

St Pathus 1 – Meaux Academy CS 2 – date limite de jeu le 26/02/2023

Coupe Comité U16

Magny 1 – Champs 3 – date limite de jeu le 26/02/2023

Bussy 3 – Lagny 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Ferrieres 1 – Dammarie FC 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

La date limite de jeu pour les rencontres ci-dessus est le 26/02/2023.

Considérant que les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leur propositions et accords pour la planification des rencontres.

Week-end du 17 et 18 décembre 2022

Match 24584876 Cesson VSD 2 – Montereau 1 Championnat Seniors D1 du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 14h30

Demande refusée par le club de MONTEREAU

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584878 Avon 1 – Bussy 1 Championnat Seniors D1 du 18/12/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AVON** pour disputer la rencontre le 17/12/2022 à 19H00 au lieu du 18/12/2022 à 15h00

Demande refusée par le club de BUSSY

Match reportée au 19/02/2023

Match 24585008 Mitry Mory 2 – Othis 1 Championnat Seniors D2A du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MITRY MORY pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16H00

Demande refusée par le club de OTHIS

Match reportée au 19/02/2023

Match 24585012 Chelles 2 – Magny 1 Championnat Seniors D2A du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHELLES pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 14H00

Demande refusée par le club de MAGNY

Match reportée au 19/02/2023

Match 24585013 Villeparisis 2 – Quincy 1 Championnat Seniors D2A du 18/12/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de QUINCY pour disputer la rencontre le 23/02/2023 au lieu du 18/12/2022

Demande refusée par la Commission

La date proposée est un jeudi (23/02/2023) il n'y a pas de d'horaire.

Merci de renouveler votre demande (si date en semaine avec modification d'horaire)

Match reportée au 19/02/2023

Match 24585277 Savigny FC 1 – Combs CA 1 Championnat Seniors D2Cdu 18/12/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de SAVIGNY pour disputer la rencontre le 17/12/2022 à 18H30 au lieu du 18/12/2022 à 15h00

Demande refusée par le club de COMBS

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584408 Pays Crecois 2 – Champs 2 Championnat Seniors D3B du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PAYS CRECOIS pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h00

Demande refusée par le club de CHAMPS

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584502 Pontault Portugais 2 – Ozoir 3 Championnat Seniors D3C du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de PONTAULT PORTUGAIS pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

Demande refusée par le club de OZOIR

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584590 Roissy US 2 – Lesigny 2 Championnat Seniors D3D du 18/12/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de ROISSY US pour disputer la rencontre le 16/12/2022 à 20H30 au lieu du 18/12/2022 à 15h00

Demande refusée par le club de LESIGNY

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584681 Bois le Roi 1 – Moret-Veneux 2 Championnat Seniors D3E du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de BOIS LE ROI pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 15H00

Absence d'accord de MORET-VEUEUX

Match reportée au 19/02/2023

Match 24584770 Chatelet 1 – Nangis 1 Championnat Seniors D3F du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHATELET pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

Demande refusée par le club de NANGIS

Match reportée au 19/02/2023

Match 24608875 Cesson VSD 1 – Gatinais 1 Championnat U18 D1 du 18/12/2022

Demande de modification de de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 19/02/2023 à 13h00 au lieu du 18/12/2022 à 12h00
En attente accord de **GATINAIS**

Match 24609250 Villeparisis 1 – Chelles 1 Championnat U18 D2A du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

Demande refusée par le club de CHELLES

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 29/01/2023 au lieu du 18/12/2022

En attente accord de CHELLES

Match 24609342 Bussy 2 - Vaires 1 Championnat U18 D2B du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de VAIRES

Match 24609428 Dammarie City 1 – Vaux Rochette 1 Championnat U18 D2C du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

Match 24609432 Fontainebleau 2 – Avon 1 Championnat U18 D2C du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de AVON

Match 25148371 Champs FC 1 – Ent. Plaine/Claye 3 Championnat U18 D3A du 18/12/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **ENT. PLAINE/CLAYE** pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 18/12/2022

Pas de date proposée

Demande refusée par la Commission

Merci aux 2 clubs de transmettre leurs propositions et accords avant le 16/12/2022 à 18h00.

Match 25148503 OI. Loing 1 – Lieusaint 1 Championnat U18 D3B du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LIEUSAIN** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 12H30

Demande refusée par le club de OL LOING

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LIEUSAIN** pour disputer la rencontre le 19/03/2023 au lieu du 18/12/2022

Demande refusée par le club de OL LOING

Match 24609984 Vaires 1 – Montereau 1 Championnat U16 D1 du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord de MONTEREAU

Match 25284016 Ferte S/J 1 – Coulommiers 1 Championnat U16 D3B du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13H00

En attente accord de FERTE S/J

Match 24636534 Val de France 2 – Courtry 1 Championnat U16 D3C du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 12H00

En attente accord de COURTRY

Match 24636537 FC Cosmo 1 – Pontault UMS 2 Championnat U16 D3C du 18/12/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 05/03/2023 au lieu du 18/12/2022

L'équipe de Pontault UMS 2 ayant déjà une rencontre de retard prévue à cette date

Demande refusée par la Commission

Demande de modification de date par courriel du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 au lieu du 18/12/2022

En attente accord de PONTAULT UMS

Match 25183478 Nanteuil 1 – Changis 1 Championnat U14 D4B du 17/12/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHANGIS** pour disputer la rencontre le 18/02/2023 au lieu du 17/12/2022

Demande refusée par le club de NANTEUIL

Demande de modification de date par courriel du club de **CHANGIS** pour disputer la rencontre le 28/01/2023 ou le 25/02/2023 au lieu du 17/12/2022

Demande refusée par le club de NANTEUIL

Week-end du 07 et 08 janvier 2023

Les rencontres reportées en raison de la pénurie d'essence du week-end des 15 et 16 octobre 2022 sont reportées au 07 et 08 janvier 2023, (sauf Seniors D1 Féminines)

Les rencontres de Championnat U16 D3 des groupes A, B, D et F (groupes à 14) prévues le 08/01/2023 sont repositionnées au 05/03/2023.

Match 24617943 Ent.Savigny Cesson 11 – Boissise 11 Champ.Vétérans D2C du 07/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 18/12/2022 au lieu du 08/01/2023

Demande refusée par le club de BOISSISE

Match 24609952 Le Mée 1 – Ozoir 1 Championnat U16 D1 du 08/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LE MEE** pour disputer la rencontre le 29/01/2023 au lieu du 08/01/2023

En attente accord de OZOIR

Considérant que la date de report proposée correspond au tour 4 de la Coupe

Considérant que les 2 équipes étant encore en lice

Demande refusée par la Commission,

Match 24611768 Moret-Veneux 1 – Savigny 1 Championnat U14 D2C du 07/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 10/12/2022 au lieu du 07/01/2023

En attente accord de **SAVIGNY**

Week-end du 14 et 15 janvier 2023

Match 24619156 ASR 5 – Lagny Messagers 5 Championnat CDM D2A du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ASR** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30

En attente accord de **LAGNY MESSAGERS**

Week-end du 04 et 05 février 2023

Match 24619182 ASR 5 – Mitry Ourcq Ptg 5 Championnat CDM D2A du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ASR** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30

Demande refusée par le club de MITRY OURCQ PTG

Match 24617975 Vaux Rochette 11 – Nandy 11 Veterans D2 C du 05/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY** pour disputer la rencontre le 12/02/2023 au lieu du 05/02/2023

Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

Week-end du 11 et 12 mars 2023

Match 24584944 Bussy 1- Avon 1 Championnat Seniors D1 du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H00 au lieu du 12/03/2023 à 15H00

En attente accord de **AVON**

Match 24619320 Presles 5 – St Thibault FC 6 Championnat CDM D2B du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de GATINAIS VL pour trouver une nouvelle date de jeu,

Sans propositions et accords au plus tard le 02/02/2023, la rencontre sera reportée a une autre date par la Commission.

Match 25284471 Presles 1 – Gatinais VL 1 Championnat U16 D3F du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de GATINAIS VL pour trouver une nouvelle date de jeu,

Sans propositions et accords au plus tard le 02/02/2023, la rencontre sera reportée a une autre date par la Commission.

Week-end du 25 et 26 mars 2023

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

Week-end du 03 et 04 juin 2023

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 24617152 Othis CO 11 – Le Pin Villevaude 11 Veterans D1 du 04/06/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06S/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Dossier en attente

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Dammarie FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 29/06/2022,

« ... Match 23670209

Dammarie FC 1 – Savigny FC 1

U18 D1 du 03/06/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission :

(.../...)

- **inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs dont un (1) avec sursis à l'équipe U18 D1 de Dammarie. ...»**

La Commission informe le club de FC DAMMARIE que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

La sanction concernant la rencontre Dammarie FC 1 – Savigny FC 1 U18 D1 reportée au 08/01/2023 (initialement prévu le 16/10/2022) reste applicable sur la nouvelle date.

Le club de Dammarie FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC Dammarie

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

La Commission transmet le dossier à la CDPME pour la mise en place de l'organisation de ces rencontres.

Club de Ponthierry US:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/06/2022,

« ... Match 23670552

Ponthierry 1 – Longueville/Provins 1

U16 D2C du 17/04/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence de MM. Bernard SALE et Daniel CARDOUX,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain, de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe U16 du club de PONTIERRY, pour dégradation de véhicule par des supporters de PONTIERRY ... »

La Commission informe le club de PONTIERRY que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

La sanction concernant la rencontre Ponthierry 1 – FC Guignes 1 U16 D3E reportée au 08/01/2023 (initialement prévu le 16/10/2022) reste applicable sur la nouvelle date.

Considérant que le club de Ponthierry souhaite utiliser les installations du stade Pierre Guillot à Dammarie les Lys.

En attente de la réception de l'accord de la municipalité de Dammarie les Lys

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Ponthierry

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de SENART MOISSY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/12/2022,

« ... Match 25305113

Senart Moissy 12 – Bombon 11

Coupe 77 Vétérans du 23/10/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

De plus, la Commission décide une suspension de terrain de deux (2) matchs (dont 1 avec sursis) pour le club de Sénart Moissy,

La Commission décide match perdu pour les deux équipes pour bagarre générale

Au surplus, la Commission rappelle au devoir de leur charge les deux clubs

... »

La Commission informe le club de SENART MOISSY que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Senart Moissy 12 – Val d'Europe 11 Vétérans D1 du 22/01/2023

Le club de Senart Moissy se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Ponthierry

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

MATCHS A HUIS CLOS

Club de Montereau :

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 29/06/2022,

« ... Match 23654127

Montereau 1 – Palaiseau 1

Coupe de France du 12/06/2022

La Commission déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 du Règlement Sportif Général de la (L.P.I.F.F.)

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Vu les dispositions de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football

(.../...)

Décide d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe de MONTEREAU AMICALE 1 à compter du 1er JUILLET 2022 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTEREAU-FAULT-YONNE :

Suite à la décision de la Commission Supérieure d'Appel du 23/08/2022,

(.../...)

« Par ces motifs en vertu des dispositions des articles 2.1b) et 4.1.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Transforme la suspension de terrain ferme infligée à l'ASA MONTEREAU pour 2 rencontres à Huis Clos. »

La Commission informe le club de l'ASA MONTEREAU que cette sanction reste applicable pour la rencontre suivante :

Montereau 1 – Avon 1 Seniors D1 du 08/01/2023

La Commission transmet le dossier à la CDPME pour la mise en place de l'organisation de ces rencontres.

Considérant qu'un lever de rideau à lieu à 13h00 (Montereau 1 – Longueville – U16 D1),

Considérant que le club de Montereau s'engage à faire évacuer les spectateurs de la rencontre U16, dès la fin de cette dernière,

Considérant que les joueurs et dirigeants de la rencontre U16, seront accompagnés jusqu'à l'extérieur de l'enceinte sportive dès leurs sorties des vestiaires,

Par ces motifs,

La Commission décide :

D'avancer la rencontre U16 D1 Montereau – Longueville à 12 heures 30,

Ne seront autorisés dans l'enceinte à partir de 15 heures que les personnes inscrites sur la feuille de match et les dirigeants du club de Montereau nécessaires à l'organisation du Huis Clos.

Les listes des personnes du club de Montereau nécessaires à l'organisation du Huis Clos est à transmettre par le club au plus tard le vendredi 06/01/2023 à 12h00.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 13 décembre 2022

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : Ms. Jean-Marie GENTILS

Présents : Mme Monique MACHO, , Jean-Yves VISSUZAINÉ

Excusé : M. Jean-Marie RENAUD M. Jean-Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

FUTSAL D2

- Match N° 25060058 – AVON FUTSAL 2 – BS ACADEMY 2 du 10/12/2022

CRITERIUM + 55 ANS du 11/12/2022

- Match N° 25021139 - CHEMINOTS EST PARIS 31 – ANNET/ST THIB/THOR 32 (Poule A)
- Match N° 25021141 - MITRY OURCQ PORTG 31 – CLAYE SOUILLY 31 (Poule A)
- Match N° 25021231 - CHEMINOTS EST PARIS 32 – ANNET/ST THIB/THOR 31 (Poule B)
- Match N° 25021326 - NANTEUIL 31 – LIZY 31 (Poule C)
- Match N° 25021412 - BUSSY 32 – GRETZ TOURNAN 32 (Poule D)

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit

être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, 3 2022-2023 un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 03/12/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25415173 – VAL D'EUROPE 12 – LAGNY MESSAGERS 11 (Poule A)
- Match 25415204 - MAGNY LE HONGRE 12 – MEAUX ACADEMY 13 (Poule B)
- Match 25415465 – BUSSY ST GEORGES 12 – PAYS CRECOIS 2 (Poule H)
- Match 25415501 - CHAMPS S/MARNE 2 – VAIRES US 2 (Poule I)
- Match 25415571 - BUSSY 2 – CHAMPS FC 1 (Poule K)
- Match 25415700 – THORIGNY 2 – CS COUNTRY ACADEMY 1 (Poule O)
- Match 25415847 - BRIE NORD EST – BRIE FC 11 (Poule S)
- Match 25415920 - QUINCY VOISINS 1 – BUCEENNEE AS 1 (Poule U)
- Match 25415950 - FC COSMO 77 1 – MOUROUX 1 (Poule V)
- Match 25416132 – QUINCY VOISINS 11 – BUCEENNE AS 11 (Poule W)

Secteurs 5 à 8

- Match 25416236 – MARLES 1 – SERVON FC 1 (Poule CC)
- Match 25416237 - VAL DE L'YERRES 1 – FONTENAY TRESIGNY 1 (Poule CC)
- Match 25416266 - MARLES 2 – SERVON 2 (Poule DD)
- Match 25416400 - CHATELET EN BRIE 1 – LA FORET 1 (Poule HH)
- Match 25416460 - SAVIGNY LE TEMPLE 3 – LE MEE 4 (Poule JJ)
- Match 25416646 - PONTAULT COM. UMS 12 – COMBS LA VILLE 12 (Poule PP)
- Match 25416736 - SENART MOISSY 13 – NANDY 12 (Poule SS)
-

CRITERIUM U13 ESPOIR du 03/12/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25417475 – COUNTRY 11 – MAGNY 11 (Poule F)
- Match 25417585 - VAIRES 13 – MITRY MORY 12 (Poule G)
- Match 25417681 - VAIRES 14 – LAGNY MESSAGERS 12 (Poule H)
- Match 25417922 - VAL DE FRANCE 1 – THORIGNY 2 (Poule J)
- Match 25418027 - LOGNES 2 – COLLEGIEN 1 (Poule K)
- Match 25421648 – LOGNES 12 – COLLEGIEN 2 (Poule L)
- Match 25421969 – ESBLY 1 – VAL D'EUROPE 14 (Poule O)

Secteurs 5 à 8

- Match 25417253 – BRIARD 3 – VAL DE L'YERRES 3 (Poule BB)
- Match 25417317 – SERVON CHEVRY 1 – CHEVRY COSSIGNY 1 (Poule CC)
- Match 25417612 - VARENNES 1 – ENT. LONGUE/SOISY 1 (Poule DD)
- Match 25417724 - VARENNES 2 – ENT. LONGUE/SOISY 2 (Poule HH)
- Match 25417954 – COMBS LA VILLES 11 – LIEUSAINT 11 (Poule JJ)
- Match 25421710 – SAVIGNY LE TEMPLE 13 – GATINAIS VAL DE LOING 12 (Poule LL)
- Match 25421895 – COMBS LA VILLE 12 – LIEUSAINT 12 (Poule NN)
- Match 25422149 - CHAMPENOIS MV 1 – MAROLLES 1 (Poule PP)
- Match 25422244 - VARENNES 11 – NANGIS 11 (Poule Q)

CRITERIUM U9 ESPOIR du 03/12/2022

- Match 25294480 – FRAT. ESBLY FOOT 1 – A.S.R. 1 (Poule B)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 03/12/2022

- Match 25387971 – CHELLES 22 – VILLEPARISIS 22 (Poule EE)
- Match 25387995 - CHAMPS S/MARNE 21 – TRILPORT 21 (Poule F)
- Match 25388061 - CHAMPS S/MARNE 22 – TRILPORT 22 (Poule FF)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 03/12/2022

- Match 205386654 – MEAUX ACADEMY 11 – DAMMARTIN 11 (Poule A)
- Match 25386980 – EMERAINVILLE 11 – NOISIEL FA (Poule E)
- Match 25386984 - VAIRES 11 – CLAYE SOUILLY 11 (Poule E)
- Match 25386984 - CHAMPS 11 – VILLEPARISIS 11 (Poule E)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 03/12/2022

- Match 25387147 – MEAUX ACADEMY 1 – DAMMARTIN 1 (Poule A)
- Match 25387148 - CHELLES 1 – BOISSISE PRINGY 1 (Poule A)
- Match 25387087 - CHAMPS S/MARNE 1 – NANTEUIL LES MEAUX 1 (Poule G)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 03/12/2022

- Match 25386350 – SENART MOISSY 12 – CHELLES AS 1 (Poule A)
- Match 25387335 - LOGNES 11 – MORMANT 11 (Poule B)
- Match 25387370 - CLAYE SOUILLY 12 – MITRY MORY 11 (Poule C)
- Match 25387434 - EMERAINVILLE 11 – DAMMARTIN LES LYS 11 (Poule E)
- Match 25388838 - CHAMPS 12 – TRILPORT 11 (Poule F)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 03/12/2022

- Match 25293751 - THORIGNY 1 – ROISSY 1 (Poule B)
- Match 25293753 - LOGNES 1 – VAL D'EUROPE 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U13 à 8 du 03/12/2022

- Match 25390608 - QUINCY VOISINS 1 – CHAMPS S/MARNE 1 (Poule C)
- Match 25390677 - VARENNES 1 – MONTEREAU 1 (Poule D)
- Match 25390714 - VAL DE FRANCE 1 – DAMMARTIN CS 1 (Poule E)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 03/12/2022

- Match 25390324 – COMBS LA VILLE 1 – LE MEE 1 (Poule D)

CRITERIUM FEMININS U9 à 5 du 03/12/2022

- Match 25394244 – MEAUX ACADEMY 12 – GRETZ TOURNAN 11

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 1 à 4) du 03/12/2022

- A MEAUX
- A THORIGNY
- A ESBLY
- A ANNET
- A LOGNES
- A FERRIERES
- A QUINCY

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 5 à 8) du 03/12/2022

- A MARLES
- A GRETZ TOURNAN
- A CESSON

- A LE CHATELET EN BRIE
- A MOISSY
- A PONTIERRY
- A BAGNEAUX S/LOING

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8 du 03/12/2022

- Match N° 25399461 - PORT. DE L'OURQ MITRY 1 – FC COSMO 77 1 (Poule A)
- Match N° 25399469 – FC COSMO 77 1 – PONTAULT UMS 2 (Poule A)

CRITERIUM FEMININS U18 à 8 du 03/12/2022

- Match N° 25394328 - DAMMARTIN CS 1 – CHAMPS S/MARNE 1 (Poule A)

CRITERIUM + 55 ANS du 04/12/2022

- Match N° 25021132 - LE PIN VILLEVAUDE 32 – ENT. CSD/CO OTHIS 31 (Poule A)
- Match N° 25021225 – MITRY OURCQ PORTG 32 – BUSSY 31 (Poule B)

CRITERIUM U11 ESPOIR du 26/11/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25415345 – FRAT. ESBLY FOOT 1 – VAL D'EUROPE 14 (Poule F)
- Match 25415565 – BREULLOISE AS 1 – BUSSY 2 (Poule K)
- Match 25415604 – CHAMPS FC 2 – COLLEGIEN 2 (Poule L)
- Match 25415665 – NOISIEL FA 12 – ST THIBAULT 12 (Poule N)
- Match 25415724 – CLAYE SOUILLY 12 – THORIGNY 12 (Poule P)
- Match 25415873 – FC CONGISSOIS 1 – ST PATHUS 2 (Poule T)
- Match 25415944 – PAYS CRECOIS 12 – FC COSMO 77 1 (Poule V)

Secteurs 5 à 8

- Match 25416229 – SERVON 1 – LIEUSAINT 1 (Poule CC)
- Match 25416259 – SERVON 2 – LIEUSAINT 2 (Poule DD)
- Match 25416422 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 – NANDY 2 (Poule II)
- Match 25416483 – AMICALE BOCAGE 1 – PAYS DE BIERE 1 (Poule KK)
- Match 25416728 – SAVIGNY LE TEMPLE 12 – MELUN 13 (Poule SS)
- Match 25416758 – SAVIGNY LE TEMPLE 13 – GRETZ TOURNAN 13 (Poule TT)
- Match 25416759 – BOISSISE PRINGY 13 – OZOIR FC 13 (Poule TT)
- Match 25416790 – CHALPENOIS MV 1 – VAUX LA ROCHETTE 12 (Poule UU)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 26/11/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25417341 – ST PATHUS OISSERY 1 – BRIE FC 2 (Poule D)
- Match 25417342 – DAMMARTIN 2 – MOUSSY NEUF 1 (Poule D)
- Match 25417470 – CHELLES AS 12 – LAGNY MESSAGERS 11 (Poule F)
- Match 25417571 – MITRY MORY 13 – ANNET 11 (Poule G)
- Match 25417573 – CHELLES 13 – VAIRES 13 (Poule G)
- Match 25417669 – CHELLES 14 – VAIRES 14 (Poule H)
- Match 25422112 – QUINCY VOISINS 11 – JOUARRE 11 (Poule P)

Secteurs 1 à 4

- Match 25417171 – VAL DE L'YERRES 2 – LE MEE 1 (Poule AA)
- Match 25417246 – VAL DE L'YERRES 3 – LE MEE 2 (Poule BB)
- Match 25417311 – VAL DE L'YERRES 1 – SERVON-CHEVRY 1 (Poule CC)
- Match 25421576 – MORMANT 12 – BOISSISE PRINGY 12 (Poule KK)
- Match 25421799 – PONTAULT UMS 13 – CESSON VSD 2 (Poule MM)

CRITERIUM U13 à 11 du 03/12/2022

- Match N° 25294059 – BUSSY 21 – FONTAINEBLEAU 21 (Poule B)

CRITERIUM U9 ESPOIR du 26/11/2022

- Match 25294474 – FC CONGISSOIS 1 – ANNET 1 (Poule B)
- Match 25294477- MAGNY LE HONGRE 1 – FRAT. ESBLY FOOT 1 (Poule B)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 26/11/2022

- Match 25293693 – PONTAULT UMS 1 – TORCY 2 (Poule A)
- Match 25293749 – VAL D'EUROPE 1 – THORIGNY 1 (Poule B)

FESTIFOOT U6/U7 (SECTEURS 1 à 4) du 26/11/2022

- A BRIE NORD
- A THORIGNY
- A VAL D'EUROPE
- A LAGNY
- A PAYS CRECOIS

FESTIFOOT U6/U7 (SECTEURS 5 à 8) du 26/11/2022

- A MORMANT
- A NANDY
- A AVON

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 19/11/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25417282 – FC OISSERY 1 – CFCO 1 (Poule C)
- Match 25417473 - LE PIN VILLEVAUDE 11 – CHELLES 12 (Poule F)
- Match 25417677 - MAGNY 13 – VAIRES US 14 (Poule H)
- Match 25418021 - LOGNES 2 – PLAINE DE FRANCE 2 (Poule K)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 19/11/2022

Secteurs 1 à 4

- Match 25415170 – VAL D'EUROPE 12 – CHELLES 12 (Poule A)
- Match 25415320 - LAGNY MESSAGERS 2 – TRILPORT 2 (Poule E)
- Match 25415499 - NOISIEL FA 2 – LOGNES 2 (Poule I)
- Match 25415534 - NOISIEL FA 3 – LOGNES 3 (Poule J)
- Match 25415844 - BRIE NORD 1 – ST MARD 11 (Poule S)
- Match 25415874 - BRIE NORD 2 – ST PATHUS OISSERY 2 (Poule T)
- Match 25415874 - CFCO 1 – FC POSSERY 1 (Poule T)

Secteurs 5 à 8

- Match 25417174 – VAL DE L'YERRES 2 – NANDY 2 (Poule AA)
- Match 25417249 - VAL DE L'YERRES 3 – CPSP 3 (Poule BB)
- Match 25417314 - VAL DE L'YERRES 1 – CHEVRY COSSIGNY 1 (Poule CC)
- Match 25416426 - AVONNAISE 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 (Poule II)
- Match 25416486 - AMICALE BOCAGE 1 – HERICY VULAINES 1 (Poule KK)
- Match 25416545 - MAROLLES 1 – ST GERMAIN LAVAL 1 (Poule MM)
- Match 25416792 - BOIS LE ROI 11 – HERICY VULAINES 11 (Poule UU)
- Match 25416793 - CHAMPENOIS MV 11 – BOISSISE PRINGY 13 (Poule UU)

CRITERIUM U9 ESPOIR du 19/11/2022

- Match N° 25294472 – MAGNY LE HONGRE 1 – FC CONGISSOIS 1 (Poule B)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 19/11/2022

- Match N° 25386430 – PONTAULT COM. UMS 21 – LOGNES 21 (Poule A)
- Match N° 25387595 – PONTAULT COM. UMS 22 – LOGNES 22 (Poule AA)
- Match N° 25387688 – SENART MOISSY 22 – DAMMARIES LES LYS 22 (Poule BB)
- Match N° 25387992 – CHAMPS S/MARNE 21 – TRILPORT 21 (Poule F)
- Match N° 25388055 – CHAMPS S/MARNE 22 – PAYS CRECOIS 22 (Poule FF)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 19/11/2022

- Match N° 25386945 - SENART MOISSY 11 – CESSON VSD 11 (Poule D)
- Match N° 25386974 - EMERAINVILLE 11 – CHAMPS 11 (Poule E)

CRITERIUM U11 EXCELLENCE du 19/11/2022

- Match N° 25387266 - BUSSY 1 – VAL D'EUROPE 1 (Poule E)
- Match N° 25387267 - TORCY 1 – VAL DE France 1 (Poule E)
- Match N° 25387113 - BRIE EST 1 – EMERAINVILLE 1 (Poule F)

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 19/11/2022

- Match N° 25387391 - SAVIGNY LE TEMPLE 12 – SC BRIARD 11 (Poule D)
- Match N° 25388834 - TRILPORT 11 – BUSSY ST GEORGES 12 (Poule F)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 19/11/2022

- Match N° 25293742 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 – ROISSY 1 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 19/11/2022

- Match N° 25390292 – MITRY MORY 1 – DAMMARTIN 1 (Poule C)
- Match N° 25390321 - COMBS LA VILLE 1 – SENART MOISSY 2 (Poule D)

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 1 à 4) du 19/11/2022

- A MAGNY
- A COUNTRY F
- A ANNET
- A AS CHAMPS

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 5 à 8) du 19/11/2022

- A MORMANT
- A PONTIERRY

FORFAITS

Match N° 25299450 – QUINCY VOISINS 1 – VARENNES 1 – SENIORS D1 FEMININES du 10/12/2022

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre

L'équipe de VARENNES ne s'est pas présentée

*1^{er} forfait non avisé

Match N° 25299451 – US TPVMF 1 – VAUX ROCHETTE 2 – SENIORS D1 FEMININES du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de TORCY en date du 09/12/2022 à 22H17 avisant du forfait de son équipe

*2^{ème} forfait hors délai

Match N° 25394303 – NANGIS 1 – FLEURY 91 FC 3 – CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule B du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de NANDY FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} forfait avisé**

Match N° 25391213 - BRIE EST 1 – ROISSY 1 – CRITERIUM FEMININS U15 à 8 Poule B du 11/12/2022

Lecture du courriel du club de ROISSU EN BRIE

L'équipe de ROISSY EN BRIE s'est déplacée à BRIE

L'équipe de BRIE EST n'était pas présente

***1^{er} forfait non avisé de BRIE EST**

Match N° 25391666 – SERVON 5 – ESBLY 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 10/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'ESBLY ne s'est pas présentée

***2^{ème} forfait non avisé**

Match N° 25391665 – ALLIANCE 77 5 – US PETIT MORIN 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 10/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PETIT MORIN ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match N° 25391667 – DAMMARTIN 5 – FERRIERE EN BRIE 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de FERRIERES EN BRIE en date du 10/12/2022 avisant du forfait de son équipe

***1^{er} forfait hors délai**

Match N° 25416297 – FC GUIGNES 1 – ENT. LESIGNY-ROISSY 3 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule EE du 03/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe de l'ENT. LESIGNY-ROISSY ne s'est pas présentée (prévenu la veille à 22h)

***1^{er} forfait hors délai**

Match N° 25415396 – DAMMARTIN 12 – CHAMPS S/MARNE 12– CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule G du 03/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS SUR MARNE ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match N° 25416645 – OZOIR 12 – LIEUSAIN 12– CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule PP du 03/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe de l'ENT. LESIGNY-ROISSY ne s'est pas présentée (prévenu la veille le club et pas le district)

***1^{er} forfait hors délai**

Match N° 25415848 – FERTE S/JOUARRE 4 – OTHIS 11 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule S du 03/12/2022

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'OTHIS ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

**Match N° 25293697 – VILLEPARISIS 1 – PONTAULT UMS 1– CRITERIUM U13 EXCELLENCE
Poule A du 03/12/2022**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT UMS ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

**Match N° 25293751 – BRIE EST 1 – ST THIBAULT 1– CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule B du
03/12/2022**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT UMS ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

**Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez
IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du
club adverse.**

Week-end du 3 et 4 DECEMBRE 2022

**Match 25294060 – GRETZ TOURNAN 21 – PONTAULT UMS 21 - CRITERIUM U13 à 11 Poule B
du 03/12/2022**

Lecture du courriel du club de PONTAULT UMS

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 10 et 11 DECEMBRE 2022

**Match 25399470 – OTHIS CO 1 – PONTAULT COM. UMS 2 - CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8
Poule A du 10/12/2022**

Lecture du courriel du club d'OTHIS demandant de disputer la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 25399471 – PORT. DE L'OURCQ MITRY 1 – FC COSMO 77 1 - CRITERIUM FEMININS
SENIORS à 8 Poule A du 10/12/2022**

Lecture du courriel du club PORTUGAISE DE L'OURCQ DE MITRY AS demandant de disputer la
rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 25390272 – US TPVMF 1 – SAVIGNY/NANDY/CESSON 1 - CRITERIUM FEMININS U11 à 8
Poule B du 10/12/2022**

Lecture du courriel du club de **NANGIS ES** demandant de disputer la rencontre le 07/01/2023 au lieu du 10/12/2022

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25390691 – NANGIS 1 – MONTEREAU 2 - CRITERIUM FEMININS U13 à 8 Poule D du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de **l'ENT. SAVIGNY/NANDY/CESSON** demandant de disputer la rencontre le 17/12/2023 à 10H45 au lieu du 10/12/2022

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25593798 – CESSON VSD 1 – MELUN 2 - CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule C du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de **MELUN FC** demandant de disputer la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25021228 – VAIRES 31 – ENT. PLAINE/CLAYE 31 - CRITERIUM + 55 ANS Poule B du 11/12/2022

Lecture du courriel du club de **VAIRES US** demandant de disputer la rencontre le 02/04/2023 au lieu du 11/12/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 24953841 – CHAMPS A. FUTSAL 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 - FUTSAL D1 du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de **SAVIGNY LE TEMPLE** demandant de disputer la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 17 et 18 DECEMBRE 2022](#)

Match 25299454 – SENART MOISSY 1 – TRILPORT 1 - FEMININES D1 du 17/12/2022

Lecture du courriel du club de **TRILPORT** demandant de disputer la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25060068 – ASL FAREMOUTIERS 1 – SENGOL 3 - FUTSAL D2 du 19/12/2022

Lecture du courriel du club de **OTHIS** demandant de disputer la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25059998 – BS ACADEMY 2 – VAL D'EUROPE 1 - FUTSAL D2 du 1/12/2022

Lecture du courriel du club de **BAS ACADEMY** demandant de disputer la rencontre le 20/12/2022 à 21H15 au lieu du 18/12/2022

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 14 et 15 janvier 2023](#)

Match 25416328 – MELUN 2 – CESSON VSD 2 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule FF du 14/01/2022

Lecture du courriel de la Présidente du syndicat intercommunal attestant la fermeture du gymnase de Faremoutiers pendant les vacances scolaires

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***La commission demande aux 2 clubs de faire parvenir une nouvelle date pour sa commission du 20/12/2022**

Match 25416358 – MELUN 3 – CESSON VSD 3 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule GG du 14/01/2022

Lecture du courriel du club de MELUN FC

Suite à un nombre important de rencontres sur les terrains de MELUN FC, cette rencontre est reportée au 28/01/2023

***La commission demande au club de MELUN FC d'en aviser son adversaire**

Match 25416707 – MELUN 12 – CESSON VSD 12 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule GG du 14/01/2022

Lecture du courriel du club de MELUN FC

Suite à un nombre important de rencontres sur les terrains de MELUN FC, cette rencontre est reportée au 28/01/2023

***La commission demande au club de MELUN FC d'en aviser son adversaire**

Match 25416737 – MELUN 13 – NANDY 12 - CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule SS du 14/01/2022

Lecture du courriel du club de MELUN FC

Suite à un nombre important de rencontres sur les terrains de MELUN FC, cette rencontre est reportée au 28/01/2023

***La commission demande au club de MELUN FC d'en aviser son adversaire**

[Week-end du 21 et 22 janvier 2023](#)

Match 25021335 – NANTEUIL 21 – GRETZ TOURNAN 31 - CRITERIUM + 55 ANS Poule C du 21/01/2023

Lecture du courriel du club NANTEUIL demandant de disputer la rencontre le 29/01/2023 au lieu du 21/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

COURRIER

Match 25390613 – CHAMPS S/MARNE 1 – DAMMARTIN 2 – CRITERIUM FEMININS U11 à 8 Poule C du 10/12/2022

Lecture du courriel du club de DAMMARTIN CS et de la feuille de match

Considérant que l'équipe de DAMMARTIN CS s'est déplacée à CHAMPS S/MARNE pour disputer la rencontre à 10h comme indiqué sur le site du District

Considérant que le club de CHAMPS S/MARNE indique que le coup d'envoi est à 12H00 sans en informer le club adverse ni le district

*** la commission donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de CHAMPS S/MARNE**

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

**FERRIERES EN BRIE 5
COURTRY CS 1**

**CRITERIUM U15 à 8
CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule K**

Prochaine réunion le mardi 20 décembre 2022 à 14h30
Et le mardi 10 janvier sous réserve



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 14 Novembre 2022

Président : VENIANT LIONEL

Secrétaire de séance : MOPIN Xavier (CTD-DAP)

Présents : Patrick CARON, Ferdinand CONEJO, Bilaly DIAO, Steve GAUDIN, Patrick HUET, Thomas TORIBIO, Jean-Marc ELIASY (CTD-DAP), Colette MARQUES, Julio MARQUES, Massama CAMARA, Nassima HAMD AOUI, Christiane CAU, Manuel FREITAS, Christophe LE MINOUX, Norbert BOJ, Frédéric TARGIE, Gerard VIVES, Luis REIS LAGARTO

- **MOT DU PRESIDENT**

- Remerciement à Thomas TORIBIO et au club de Gretz-Tournan pour leur accueil
- Souhaite une bonne réunion aux membres

- **MOT DU REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR**

- Souhaite la bienvenue à toutes et tous ainsi qu'une bonne réunion

- **INFORMATIONS GENERALES**

- Les labels sont à déposer pour le 15/12/22
- Les clubs qui souhaitent s'inscrire à l'opération « Toutes Foot » ont jusqu'au 15/12/22 pour le faire auprès du secrétariat du District. Les règlements ont été envoyés aux clubs sur les boîtes mails officielles
- Les candidatures concernant l'accueil des finales Foot Animation 2022-2023 sont à soumettre au District pour le 8 Novembre au plus tard
- L'opération « Carton Vert » récompensant les bons comportements est renouvelé sur la catégorie U14 D1. Les stocks sont en renouvellement à l'heure actuelle
- Foot à l'école : l'inscription et le retour des productions sont à effectuer pour le 22/04/22
- Futsal de Noël : La FFF lance une opération spéciale sur les catégories U6-U7 intitulé « Futsal de Noël ». Le District de Seine-et-Marne s'est porté candidat. Les inscriptions seront à faire auprès de

la technique via un fichier réponse. Le gymnase de Meaux accueillera cette opération le dimanche 4 Décembre 2022, encadrée par les commissaires.

- Les CTD-DAP seront en formation à Clairefontaine (CFCT) du 21 au 24 Novembre. Un message sera publié sur le site du district afin qu'ils soient joints par mail.
- Pour rappel, les équipes des criteriums Excellence et U13 à 11 doivent fournir leurs listes de 16 joueurs maximum au District pour le 30/11/22.
- Des modules mineurs ont été ouverts au mêmes dates sur les secteurs 1-4 et 5-8 à destination des mineurs :
 - U7 Mineurs : Le Samedi 17 Décembre 2022
 - U9 Mineurs : Les Lundi 19 et Mardi 20 Décembre 2022
 - U11 Mineurs : Les Mercredi 21 et Jeudi 22 Décembre 2022

• POINT TECHNIQUE

- Rappel de la réforme U6-U7 : suite aux retours des commissaires, un rappel aura lieu sur le site du District et sur les réseaux sociaux (vidéo) : ballon magique / dimension terrain etc...
- Les brassages ayant eu lieu avant les vacances de Toussaint n'ont été effectués que sur 2 journées (annulation de la J3 pour cause de pénurie de carburant). La jonglerie n'a été prise en compte qu'en cas de départage d'équipes à égalité sur le plateau
- Présentation des différentes poules formées suite à l'analyse des brassages et évocation des problématiques rencontrées depuis le début de saison :
 - Horaires non signalés
 - Pratiques hors département et annulations hors délai : évocation de faits vécus et réflexion sur les démarches à entreprendre et sanctions à prendre (de l'information à l'exclusion).
- Point sur les challenges Futsal :
 - Toutes les équipes filles ont joué en U10F-U11F et U12F-U13F
 - Seulement 16 équipes sur 59 ont joué en U10-U11
 - Seulement 24 équipes sur 51 ont joués en U12-U13
 - Les équipes non convoquées sur la Toussaint joueront en février
- Problématiques Futsal :
 - Equipes absentes sans prévenir → réorganiser des poules par demi-journée pour pouvoir s'ajuster très rapidement. Les poules de 4 donnent une impression de vide dès qu'il y a absence
 - Peu de listing fournis → tendre vers les sanctions financières
 - Menace de fermeture sur un gymnase → les faits ont été remontés à la direction. En attente de retour

• POINT PRESENCES

- Un détail est fait sur les présences des commissaires et sur la manière dont est complété le listing de suivi

Prochaine réunion sur convocation



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 12 Decembre 2022

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder le point suivant :

Challenges IDF, Festival u13 et jour de Coupe du samedi 10 decembre 2022

1). Dans le cadre des différents challenges, toutes les rencontres non jouées le samedi 10 Décembre 2022 doivent être jouées le samedi 17 Décembre.

Les CTD DAP détermineront les lieux des poules (sur terrain synthétique). Les clubs seront informés par messagerie officielle.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, une décision sera prise jeudi soir sur le maintien de ces rencontres.

2). Considérant certains problèmes survenus lors du déroulement de cette journée il convient d'adopter par tous les clubs la méthode d'information suivante :

Les clubs recevants doivent informer par mail au plus tard le mercredi leurs adversaires via la messagerie officielle des clubs de l'heure du rendez-vous, du coup d'envoi ainsi que des modalités de déroulement du plateau.

En l'absence de réception des informations les clubs qui se déplacent doivent contacter le club qui accueille, et en l'absence de réponse le référant du secteur concerné, voire le CTD DAP.

(Cette manière de fonctionner doit être également appliquée lors des festifoot u6 à u9)

RAPPEL :

Considérant certaines décisions prises suite au retour tardif et au non-retour de feuilles de résultats et de jonglerie lors du dernier tour (éliminations d'équipes et amendes financières) nous vous rappelons que les modalités d'application de l'article 9 des challenges correspondants

Article 9

(« La feuille de match correspondante doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre et de jonglerie), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière du District 77) et pourront être éliminées. »)

3).FMI :

Considérant que pour toutes les compétitions d'excellence de U9 à U13 la FMI doit être utilisée (Article 14 du Règlement de la compétition). **Il convient de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie Les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match sur la FMI.**

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, **une feuille de match papier devra être impérativement utilisée.**

NOTE : nous vous rappelons que l'élaboration d'une Feuille de Match est obligatoire conformément aux dispositions précisées dans le Règlement de la compétition

Pour toutes les autres compétitions (criterium espoir.....) nous rappelons également que les feuilles de jonglerie doivent être transmises par le club recevant en même temps que les feuilles de rencontres. **A défaut, les feuilles envoyées séparément ne pourront plus être prises en compte et les mesures règlementaires appliquées.**



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 15 Décembre 2022

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

Festival Foot U13 du 10/12/22 :

- A COURTRY
- A COULOMMIERS
- A LONGUEVILLE
- A FONTAINEBLEAU

Challenge 77 U12 du 10/12/22 :

- A PONTAULT UMS

Jour de Coupe U12/U13 du 10/12/22 :

- A MAGNY
- A QUINCY
- A MORMANT
- A MOISSY

Challenge IDF U11 du 10/12/22 :

- A COULOMMIERS
- A SAVIGNY
- A MORMANT

Challenge 77 U10 du 10/12/22 :

- A VAL D'EUROPE
- A VAL DE France
- A NANTEUIL
- A BOISSISE

Jour de Coupe U10/U11 du 10/12/22 :

- A NANTEUIL
- A VAL DE France
- A COSMO
- A THORIGNY
- A FERRIERES
- A PONTAULT
- A VAUX ROCHETTE

Considérant certaines décisions prises suite au retour tardif et au non-retour de feuilles de résultats et de jonglerie lors du dernier tour, nous vous rappelons que les modalités d'application de l'article 9 des challenges correspondants

Article 9

*(« La feuille de match correspondante **doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match**, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.ff.fr*

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre et de jonglerie), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière du District 77) et pourront être éliminées. »)

RAPPEL :

Les challenges non joués le Samedi 10 Décembre 2022 se joueront obligatoirement le Samedi 17 Décembre 2022. Les CTD DAP détermineront les lieux des poules (sur terrain synthétique). Les clubs seront informés par messagerie officielle.

Les Challenges non joués le Samedi 17 Décembre se joueront le samedi 7 janvier 2023

FORFAITS CHALLENGE DU 10/12/2022

JOUR DE COUPE U10/U11

A NANTEUIL LES MEAUX

Lecture du courriel du club de ST PATHUS avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A FERRIERES

Lecture du courriel du club de BUCEENNE avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A LE PIN

Lecture du courriel du club de CHAMPS S/MARNE avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A TRILPORT

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A VAL DE FRANCE

Lecture du courriel du club de COURTY F. avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A FERRIERES

Lecture du courriel du club de CHAMPS FC en date du 14/12/2022 avisant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai.**

Amende de 20€ au club de CHAMPS FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A THORIGNY

Lecture du courriel du club de CHAMPS FC en date du 14/12/2022. avisant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de CHAMPS FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A PRESLES EN BRIE

Lecture du courriel du club de PRESLES EN BRIE avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A VAUX LE PENIL LA ROCHETTE

Lecture du courriel du club de SC BRIARD avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A MONTEREAU

Lecture du courriel du club de LA FORET ES avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11
A LA GRANDE PAROISSE

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13
A SERVON

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11
A MELUN

Lecture du courriel du club de ST GERMAIN LAVAL avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13
A GATINAIS

Lecture du courriel du club de ST GERMAIN LAVAL avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE U10
A NANTEUIL

Lecture du courriel du club de CHAMPS S/MARNE avisant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de CHAMPS S/MARNE (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13
A FONTAINEBLEAU

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13
A LE MEE SUR SEINE

Lecture du courriel du club de CHEVRY COSSIGNY 77 FC avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13
A BUSSY

Lecture du courriel du club de CHANGIS avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13
A BUSSY

Lecture du courriel du club de MOUROUX avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A COLLEGIEN

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COUTRY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de COURTRY FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A VAIRES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de THORIGNY ne s'est pas présentée

***Forfait hors délai (prévenu à 11H30)**

Amende de 20€ au club de THORIGNY FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A VAIRES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHELLES ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS CHELLES (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A LA FERTE S/JOUARRE

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NOISIEL ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de NOISIEL FA (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A LA FERTE S/JOUARRE

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PAYS CRECOIS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de PAYS CRECOIS FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A VILLEPARISIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LA PLAINE DE FRANCE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LA PLAINE DE FRANCE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A HERICY VULAINES

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'HERICY VULAINES ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de HERICY VULAINES SAMOREAU FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/2022

A HERICY VULAINES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de GRETZ TOURNAN ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de GRETZ TOURNAN SC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A OTHIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de DAMMARTIN ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de DAMMARTIN CS (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A CHELLES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NOISIEL ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de NOISIEL FA (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A CHELLES

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'ESBLY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FS ESBLY FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A CHANGIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ST PATHUS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ST PATHUS OISSERY ES (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A MORET VENEUX

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CESSON ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ES CESSON VSD (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A PONTIERRY

Lecture de la feuille de match

L'équipe de GRETZ TOURNAN ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de GRETZ TOURNAN SC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A NANGIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LE MEE ne s'est pas présentée

***Forfait hors délai (prévenu à 9H30)**

Amende de 20€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A NANGIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée

***Forfait hors délai (prévenu à 9H30)**

Amende de 20€ au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A BRIARD

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BOISSISE PRINGY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BOISSISE LE ROI PRINGY US (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A VAL DE L'YERRES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/2022

A LE CHATELET

Lecture de la feuille de match

L'équipe de l'ALLIANCE DE LA BRIE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ALLIANCE 77 EVRY GREGY SOLERS (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/2022

A CHELLES

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NOISIEL ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de NOISIEL FA (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/2022

A LAGNY

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BREUILLOISE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BREUILLOISE AS (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/2022

A NANDY

Lecture de la feuille de match

L'équipe de d'HERICY VULAINES ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de HERICY VULAINES SAMOREAU FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/2022

A NANDY

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'AMICALE BOCAGE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AMICALE BOCAGE ELV (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE U10 du 10/12/2022

A PAYS CRECOIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe BRIE EST ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de PAYS CRECOIS FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE U10 du 10/12/2022

A BOIS LE ROI

Lecture de la feuille de match

L'équipe PONTAULT UMS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de PONTAULT COMBAULT UMS (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 du 10/12/2022

A JOUY YVRON

Lecture de la feuille de match

L'équipe BAGNEAUX NSP ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BAGNEAUX NEMOURS ST PIERRE ENT (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 du 10/12/2022

A MONTEREAU

Lecture de la feuille de match

L'équipe BAGNEAUX NSP ne s'est pas présentée

***Forfait hors délai (prévenu le jour même à 9H30)**

Amende de 20€ au club de BAGNEAUX NEMOURS ST PIERRE ENT (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 du 10/12/2022

A NANGIS

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTIERRY ne s'est pas présentée

***Forfait hors délai (prévenu le jour même à 8H00)**

Amende de 20€ au club de PONTIERRY US (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE U12 10/12/2022

A BUSSY

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BRIE EST ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BRIE EST FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FORFAITS « LE NOEL DU FUTSAL U7 »

A MEAUX

Lecture du rapport de manifestation

Les 2 équipes de NOISIEL FUTSAL ACADEMY ne se sont pas présentées

***Forfait non avisé**

Amende de 60€ (2x30€) au club de NOISIEL FUTSAL ACADEMY (cf : Annexe financière du Football Animation)

A MEAUX

Lecture du rapport de manifestation

L'équipe de NOISIEL FOOT ACADEMY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 30€ au club de NOISIEL FOOT ACADEMY (cf : Annexe financière du Football Animation)

PRATIQUE DU FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL :

Pour toutes les pratiques, les clubs recevant doivent informer par mail, au plus tard le mercredi, leurs adversaires du week-end via la messagerie officielle des clubs. Il doit y être inscrit l'adresse du stade, l'heure du rendez-vous, l'heure du coup d'envoi ainsi que les modalités de déroulement du plateau.

En l'absence de réception des informations, les clubs qui se déplacent doivent contacter le club qui accueille, et en l'absence de réponse, le référent du secteur concerné ou le CTD DAP.

FMI :

Considérant que, pour **toutes les compétitions d'excellence de U9 à U13, la FMI doit être obligatoirement utilisée à compter du 1^{er} janvier 2023** (Article 14 du Règlement de la compétition). **Il convient de ne plus envoyer de feuilles papiers pour la jonglerie. Les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match sur la FMI**

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match papier devra être impérativement utilisée.

NOTE : nous vous rappelons que l'élaboration d'une Feuille de Match est obligatoire conformément aux dispositions précisées dans le Règlement de la compétition

Pour toutes les autres compétitions (criterium espoir.....) nous rappelons également que les feuilles de jonglerie doivent être uniquement transmises par le club recevant en même temps que les feuilles de rencontres. A défaut, les feuilles envoyées séparément ne pourront plus être prises en compte et les mesures règlementaires appliquées.

COURRIER

Lecture du courriel reçu du 9/12/22 de Mr TORIBIO Thomas, responsable école de Football du SC Gretz-Tournan demandant la possibilité le changement de poule pour son équipe U11 Excellence Poule B.

Après étude des différents résultats et rencontre du CTD-DAP avec Mr DIOUF Mamadou, responsable technique de l'US Roissy en Brie, lequel accepte un changement de poule de la poule C vers la poule B

La Commission donne son accord pour une inversion. Début 2023, l'équipe U11 Excellence du SC Gretz-Tournan basculera en poule C et l'équipe U11 Excellence de l'US Roissy en Brie basculera en poule B

DEMANDE DE RAPPORTS :

Challenge 77 U12 du 10/12/22 :

Club organisateur : FC Bussy Saint-Georges

Equipes présentes : Bussy St Georges 12 / Mouroux 11 / Villenoy 11

Courriel reçu le 14/12/22 du club de Bussy St Georges concernant le comportement inapproprié de l'éducateur de Mouroux

La Commission demande des rapports, pour le 23/12/22, sur le comportement de l'éducateur de Mouroux et les faits remontés à :

- L'éducateur de Mouroux
- Mr DIARRA Mamadou, éducateur de Villenoy

Jour de Coupe U12/U13 du 10/12/22 :

Club organisateur : FC Morêt-Véneux

Equipes présentes : Morêt-Véneux 1 / Montereau 12 / Olympique du Loing 2

Courriel reçu le 12/12/22 de Mr CARON Patrick, président de l'Olympique du Loing, précisant que la jonglerie n'a pas été effectuée par son équipe. L'éducateur du club organisateur invoquant un « manque de temps » auprès de l'éducateur de l'Olympique du Loing

Après lecture de la feuille de plateau, il apparait une jonglerie indiquée pour l'équipe de l'Olympique du Loing

La Commission demande des rapports, pour le 23/12/22, sur l'organisation du plateau, le déroulé du plateau, l'organisation de la jonglerie à :

- Mr FERNANDES Thibault, responsable du plateau
- Mr PETIT Mathieu, éducateur du FC Morêt-Véneux
- Mr MAGNIER Medhi, éducateur de l'ASA Montereau
- Mr CABREIRA Jonathan, éducateur de l'Olympique du Loing



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 25/11/22

Site de Montry

Président de séance : Larbi BENCHEIKH

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Claude ADAM - Dominique CHATELLIER - Fabien EL MKELLEB - Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) - Bernard MARMION (Membre Arbitre du CD) - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) - Michel NIEGARDOWSKI - Emmanuel TULOUP - Laurent LITRE - Jean-Marie ROBY – Naoufel DJILALI - DARREHORT Bastien - DIAO Pape Sanoussy - Frédéric RABELLE – Mohamed MORIBA DIAKITE - Serge BABET (Commission Technique).

Absents excusés: BOISSEAU Pierre - Mickaël HADJADJ - Florent MARMION – Alhassane ROTH - Olivier FREMIOT- MOHAMED KASSIME Zeydan

Absents non excusés : Florian SEROUART

Assiste : Yves LE BIVIC (CRA)

Ouverture de la séance : 19h00.

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention de l'Animateur CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Octobre 2022.
- La vie des sections.
- Tour de table.

La CDA approuve en séance le compte rendu de la réunion du 07/10/2022 par retour de mails ainsi que le P.V de la Section Administrative du 17/11/22.

Réception des Arbitres :

PHAM Minh-Tien : Suite à son comportement sur un match de championnat. **Présent accompagné de Sylvain BOISSEAU.**

FIGARO Mack Levenson : Suite problèmes sur match coupe comité séniors. **Présent**

CHAVANON Sébastien : Suite à de nombreuses présences le dimanche après-midi sur la F.M.I alors qu'il a demandé à arbitrer le dimanche matin pour raisons familiales. **Présent**

AVENEL Gilles : Suite à sms pour déconvocation pour distance kilométrique. **Absent**

SAMMUT Alain : Suite à son comportement lors de la réunion de début de saison des arbitres envers un membre de la CDA. **Présent**
VOLIA Cyril : Suite à son comportement sur un match en Séniors R3 à MELUN. **Présent**
KOMBO Colombe : Arbitre futsal. **Présente**

La C.D.A remercie les arbitres de leurs présences.

Points sur la vie du District

Ludovic VANTYGHM : R.A.S

Jean-Marie RENAUD : Informe que la vente des locaux de MELUN est en bonne voie.
En attente de la validation du permis de construire déposé par l'acquéreur.
Recherches de nouveaux locaux à louer début décembre.

Intervention de l'Animateur de la CDA:

Réunion CRA du 24/11/2022.

Réunion du CD du 25/11/2022.

Désignation des arbitres officiels

Le Comité Directeur confirme à la CDA l'organisation retenue dans le cadre de la désignation des arbitres officiels, à savoir, utiliser tout l'effectif disponible chaque WE. Par ailleurs, il demande à la CDA de prioriser, dans un 1^{er} temps, les demandes issues d'un dossier disciplinaire ou de la CDPME, puis dans un 2^{ème} temps, les demandes des clubs pour les compétitions avec enjeu sportif, dans l'ordre d'arrivée des demandes. Si des possibilités supplémentaires existent, des arbitres pourront être désignés sur les compétitions « non couvertes habituellement », à condition de pouvoir satisfaire un groupe entier de la catégorie.

Tableau de bord de l'arbitrage

Un document « statistiques » de l'arbitrage français va être publié prochainement. Il permettra de suivre l'évolution du nombre d'arbitres sous différents aspects de date à date et sera transmis aux Pdt de CRA/CDA et CTRA/CTDA/CTA pour l'animation nationale de l'arbitrage amateur.

FIA n°1

25 candidats ont suivi la formation, dont 6 féminines.

23 candidats reçus en théorique.

2 candidats non reçus.

Candidats du Module n°4 de la Saison 2021/2022

11 candidats ont été nommés le 28/10/2022 « Arbitre Officiel » par le Comité Directeur.

Félicitations à : Mrs BENALI Hamza, BRICK Mehdi, CHADI Billy, CHAUVET Johan, GINEVRINO Romain, LANTENOIS Martin, MABOUDOU Edem, PAIN Jean-Paul, TARBY Jérémy, VUILLAMIER Gaëtan et JULIEN Sébastien.

Stage JAD du 22/10/2022

11 arbitres ont participé à ce regroupement au cours duquel Mahamadou DIAMBO - Arbitre R1 est intervenu pour évoquer la préparation physique. Remerciement à Mahamadou.

Section promotion de l'arbitrage

Sur proposition de la CDA, le Comité Directeur a pris connaissance et a validé la proposition d'affiche promotionnelle. Cette affiche sera transmise à tous les clubs. L'objectif étant de faciliter l'accès aux informations concernant la fonction et l'accès aux modules de formation.



Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ZEMMOURI Sidi Ahmed : Mail en date du 10/10/22. Demande rapport d'observation. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

BENCHEIKH Larbi: Mail en date du 27/10/22. Rappel de la Commission régionale de discipline (LPIFF) pour la rédaction des rapports concernant les compétitions régionales. **Pris note et envoyé à tous les arbitres concernés.**

TISSIER Gilles : Mail en date du 29/10/22. Demande d'entretien avec la C.D.A suite à décès dans la famille et pour la reprise de l'arbitrage. **Pris note et entretien téléphonique effectué. La C.D.A renouvèle toutes ses sincères condoléances dans ces moments difficiles.**

HANACHI Hedi : Mail en date du 31/10/22. Demande pour arbitrer le dimanche matin pour raisons professionnelles. **Pris note et avis de la C.D.A.**

La C.D.A donne un avis favorable.

FRIN Guillaume (Responsable école de foot U.M.S Pontault) : Mail en date du 07/11/22. Remerciements pour l'intervention de Mrs Claude ADAM et de NIEGARDOWSKI Michel lors du stage des jeunes footballeurs de la Toussaint . **Pris note et remerciements.**

GOURDOU Marie-Anne (LPIFF) : Mail en date du 07/11/22. Nouvelles désignations dans certaines catégories prise par le C.D de la Ligue. **Pris note et transmis à la section désignation.**

SALISSOU Raïssa (LPIFF) : Mail en date du 09/11/22. Annulation de la F.I.A n°2 suite à manque de candidats (4 inscriptions). **Pris note.**

Direction District 77 : Mail en date du 10/11/22. Copie du courrier envoyé à Mr WATTIAU Alain lui indiquant son retrait au sein de la C.D.A et de son rôle d'observateur. **Pris note.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 10/11/22. Copie P.V CDPME concernant le match U18 prévu le 13/11/22 entre VAIRES et ST THIBAULT. **Pris note et transmis section désignation.**

DUPRE Vincent (Président F.C SERVON) : Mail en date du 14/11/22. Copie du mail envoyé à la technique et au secrétariat concernant le match U16 D3 Bussy - Servon. **Pris note.**

DIOURI Nizar : Mail en date du 15/11/22. Informe la C.D.A de la naissance de son fils. **Pris note. La C.D.A présente toutes ses félicitations aux parents et bienvenue au bébé.**

UDICH Youness : Mail en date du 15/11/22. Demande d'évoluer au sein de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

OUIS Nour-Eddine : Mail en date du 15/11/22. Informe la C.D.A qu'il est de nouveau apte à arbitrer. **Pris note et transmis section désignation.**

Activités CDA Novembre et Décembre 2022:

Le 05/11/22 : 3^{ème} rattrapage test physique et théorique toutes catégories

Les 12/13 et 19/20/11/22 : F.I.A n°2 à MONTEREAU. Annulée manque de candidats.

Le 17/11/22 : Réunion Section administrative par conférence téléphonique.

Le 26/11/22 : 4^{ème} et dernier rattrapage tests physique et théorique toutes catégories.

Le 22/12/22 : Réunion C.D.A Melun.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Larbi BENCHEIKH.

2) Formation Futsal :

Animateurs : Claude ADAM- Frédéric RABELLE- Fabien EL MKELLEB

8 Arbitres en activité.

1 arbitre futsal spécifique qui n'a pas encore renouvelé sa licence.

3) Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs : Mohamed MORIBA DIAKITE - Alhassane ROTH- Mickaël HADJADJ

FAR du 18/11/2022 :

Les arbitres présents sont très à l'écoute des formations faites à chaque séance.

Prochaine séance.

Assister à la rencontre arbitrée par Mickaël HADJADJ en National 3 :

AUBERVILLIERS – P.S.G le samedi 10 Décembre 2022.

4) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

Catégories	Effectif
AD1	23
AD2	30
AD3	33
AD4	33
AAD	12
AFD	15
JAD	14
Féminines	3
Futsal (spécifique)	7
Total	170

Indisponibilités à date : 268

A la date du 26/11/22 : 226

5) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Tous les arbitres convoqués étaient présents.

6) Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

R.A.S

7) Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

8) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : TULOUP Emmanuel

Actuellement par catégorie voici le nombre d'observations déjà réalisées :

D1 : 12 D2 : 15 D3 : 15 D4 : 11 J.A.D : 4 A.A.D : 4

16 candidats

77 Observations réalisées.

9) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : EL MKELLEB Fabien

F.I.A n°2 à MONTEREAU annulée manque de candidats. Remerciement au club de Montereau pour la mise à disposition des installations.

La CDA ne manquera pas de revenir vers le club de MONTEREAU pour une éventuelle FIA prochaine.

Réunion toutes les deux semaines. La dernière réunion a eu lieu à CESSON.
Très bon relationnel et de très bons échanges avec les personnes présentes.
Prochaine réunion à MONTEREAU.

Intervention des participants :

RENAUD Jean-Marie : Remercie toutes les personnes présentes ce soir pour leur Investissements au sein de la C.D.A.
Remercie Larbi BENCHEIKH de son dévouement pendant plusieurs saisons à la tête de la C.D.A.

Sous réserve de validation par le Comité Directeur souhaite toute la réussite pour leur nomination à Fabien et Michel en tant que Président et Vice-Président de la C.D.A

BENCHEIKH Larbi : Remercie tous les membres de la C.D.A avec qui il a travaillé durant toutes ces années.

Arbitres à inviter : AVENEL Gilles

Prochaine réunion : 22/12/22 à 19h00 à Melun.

Agenda Technique

FORMATIONS de DECEMBRE 2022 A FEVRIER 2023 OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux MINEURS	19-20/12/2022	MONTRY	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux MINEURS	19-20/12/2022	DAMMARIE LES LYS	COMPLET	
U11 – Module 9-10 ans Réservé aux MINEURS	21-22/12/2022	MONTRY	COMPLET	
U11 – Module 9-10 ans Réservé aux MINEURS	21-22/12/2022	NANDY	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans	20-21/02/2023	PROVINS	20	2
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux MINEURS	20-21/02/2023	MONTRY	8	14
U9 – Module 7-8 ans	23-24/02/2023	MONTRY	COMPLET	
U11- Module 9-10 ans	23-24/02/2023	MOISSY CRAMAYEL	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	27-28/02/2023	Site à déterminer	1	21
U11- Module 9-10 ans	27-28/02/2023	MONTRY	COMPLET	
CERTIFICATION 1	25/02/2023	Site à déterminer- Secteur Sud	COMPLETES	
CERTIFICATION 2	25/02/2023	Site à déterminer- Secteur Sud		
CERTIFICATION 3	25/02/2023	Site à déterminer- Secteur Sud		
Animatrice Fédérale de Football	25/02/2023	MONTRY	0	22
U17-U19 – Module 15-18 ans	27-28/02/2023	LE MEE SUR SEINE	20	2
FUTSAL BASE -Module découverte	25-26/02/2023	DAMMARIE LES LYS	4	18

Les formations de Mars et Avril seront ouvertes en Janvier